



Avenant contrat de travail

Par **charly38**, le **29/01/2013 à 09:47**

bonjour, je viens de recevoir un avenant de mon contrat de travail qui modifie l'article huit de mon contrat original :
Article 8 original : En contre partie de ses services, Monsieur X percevra un salaire brut mensuel de 3400,00 euro sur la base de 39 heures hebdomadaire. En outre, à la cessation du contrat au terme convenu Monsieur X percevra une indemnité de fin de contrat conformément aux dispositions légales.
Avenant de l'article 8 :
A compter du 1er janvier 2013, les parties conviennent de modifier l'article 8 du contrat initialement conclu :
les parties conviennent de la modification de la structure de la rémunération de Mr X et ce, sans que cela ait de conséquence sur sa rémunération brute mensuelle
il en résulte que la rémunération brute mensuelle se décomposera comme suit, à compter du 1er/2013 :
- 2975.16 euro bruts, pour 151,67 heures
- 424.93 euros pour 17h33, soit un total brut mensuel de 3400 euro pour 39h hebdomadaire.
voilà si quelqu'un pouvait m'éclairer sur cet avenant parce que je comprend rien.
Merci d'avance
C

Par **Lag0**, le **29/01/2013 à 13:16**

Bonjour,
C'est assez simple.
La durée légale du travail étant de 35 heures par semaine, tout ce qui est au-delà sont des heures supplémentaires.
Donc, pour être conforme, votre fiche de paie doit faire apparaître le salaire pour les heures "normales", donc les 151.67 heures (qui correspondent à 35 heures par semaine) et les heures supplémentaires majorées à 25%, donc les 17.33 heures.
Votre taux horaire étant de 19.62€, les heures normales vous sont payées $151.67 \times 19.62 = 2975.16\text{€}$ et les heures supplémentaires $17.33 \times 19.62 \times 1.25 = 424.93\text{€}$

Par **charly38**, le **29/01/2013** à **13:55**

Je vous remercie. Effectivement c'est simple mais je préférerais avoir plusieurs avis avant de signer cette avenant.rnrnC